

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  Dossier complet le :  N° d'enregistrement :

#### 1. Intitulé du projet

Construction d'un immeuble de logement collectif de 438 logements, après démolition partielle d'un immeuble de bureaux existant.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Selon le tableau annexe de l'article R-122-2- du Code de l'Environnement, actualisé le 4 juin 2018 : Rubrique "Travaux, ouvrages, aménagements ruraux et urbains" Rubrique 39. Travaux, constructions.	Construction soumise à permis de construire d'une surface totale de 31.212 m <sup>2</sup> SDP. Le projet ne comporte pas d'ICPE. Le projet pourrait être soumis à la loi sur l'Eau, au titre de certains paramètres de la nomenclature (cf. Annexe 8-2-3 Environnement Physique. p. 73-77)

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en:

- . démolition partielle d'un immeuble de bureaux existant sur le site
- . construction sur la parcelle d'un ensemble de logement collectif de 438 logements en R+16
- . construction d'une crèche de 20 berceaux et de 6 commerces

Les 3 niveaux de sous-sols existants sont conservés

Le projet prévoit une offre de stationnement de: 520 places VL, 44 places moto et 393 places vélo (537 m<sup>2</sup>).

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet tend à répondre aux besoins en logement de Suresnes et des villes environnantes, par la construction d'un projet de logement neuf, destiné à l'accession à la propriété.

Celui-ci nécessite la démolition préalable et partielle d'un immeuble de bureau existant, construit en 1972, qui ne répond plus aux exigences actuelles, notamment en termes de fonctionnalité et de dépenses énergétiques.

L'un des aspects importants du projet réside précisément dans la conservation des infrastructures et des deux bâtiments existants sur le site. Le volume de béton ainsi conservé sur le site représente 44% du volume total de celui nécessaire au projet. (cf. Annexe 8-2-4 Éléments de projet. p.111)

Les 438 logements, la crèche et les 6 commerces au niveau Rue, ainsi que la disposition urbaine retenue permettent d'ouvrir l'îlot et d'animer le pied de ces bâtiments hauts en les réintégrant dans le tissu urbain.

De même, la très importante végétalisation mise en œuvre par le paysagement du projet contribuera à son intégration urbaine.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

L'ensemble du chantier sera encadré par une charte chantier propre.

Les travaux consistent en la :

1. Dépose des éléments de façade préfabriqués
2. Démolition du socle autour de l'immeuble
3. Surélévation, en structure bois, de l'immeuble existant
4. Modification de la structure existante (reprises de fondations et de noyaux)
5. Construction d'un rez-de-chaussée commercial et de 3 immeubles de 15 à 16 niveaux.

Organisation des travaux, phasage prévisionnel

Les travaux seront réalisés en deux phases :

1. Curage, désamiantage et dépose des façades  
> 6 mois à compter de l'obtention du permis de construire. Envisagé de septembre 2019 à mars 2020.
2. Construction  
> 24 mois de travaux : envisagé de mars 2020 à mars 2022.

(cf. Annexe 8-2-4 Éléments de projet. p. 113 )

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste en un ensemble de 5 bâtiments comportant un total de 438 logements de type accession à la propriété. Compte tenu d'un taux d'occupation moyen constaté à Suresnes (INSEE 2015) de 2,29 personnes par logement, le projet accueillera une population de 1.000 habitants environ.

Il comporte également, conformément aux prescriptions du PLU de Suresnes (plan de zonage. art L-132-c) une crèche, constituant un "équipement pour la petite enfance". Cette crèche sera d'une capacité de 20 berceaux.

Six commerces et des espaces de services privés dédiés à la copropriété (postes de gardiennage, salle polyvalente et salle de co-travail) viennent compléter le programme.

(Programme: cf. Annexe 8-2-4. Éléments de projet. p. 98-99)

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de permis de construire valant permis de démolir.

Déclaration ou Autorisation Temporaire au titre de la Loi sur l'Eau, notamment en fonction des procédés techniques qui seront retenus pour le rabattement de nappe en phase chantier. (cf. Annexe 8-2-3 Environnement physique p.73-77).

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Logement en accession: 438 logements	29.647 m2 SDP
Crèche: 20 berceaux	153 m2 SDP
Commerces: 6 unités	1.135 m2 SDP
Espaces privatifs dédiés à la copropriété	276 m2 SDP
Surface totale du projet	31.212 m2 SDP
Stationnement: 520 places VL, 44 places moto, 393 places vélo (537 m2)	
Hauteur maximale : 54,30m au-dessus du niveau Rue	R+16 / 84,60 NGF

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

33 quai Galliéni / 10-14 rue Salomon de Rothschild / 2 rue Benoît Malon à Suresnes, département des Hauts de Seine.

Parcelle foncière OQ18  
Surface du terrain: 8.769 m2

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 13 ' 59 " E Lat. 48 ° 52 ' 16 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au plus près, le site est localisé à environ 300m à l'Ouest d'une ZNIEFF de type I: Berges de Seine au Bois de Boulogne, Vieux boisements et îlots de vieillissement du Bois de Boulogne et de type II: Bois de Boulogne. (cf. Annexe 8-2-1 Environnement naturel p.36-37)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au plus près, le site est localisé à environ 15,1 Km d'un secteur protégé par un Arrêté de Protection de Biotope (APB) : " Glacis du Fort de Noisy le Sec" . (cf. Annexe 8-2-1 Environnement naturel p.35)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au plus près, le site est localisé à environ: . 14,7 Km d'une Réserve Naturelle Conventionnelle (RNC): "Etang vieux de Saclay"; .16 Km d'un Parc Naturel Régional Classé, la Haute Vallée de Chevreuse . (cf. Annexe 8-2-1 Environnement naturel p.35)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de Suresnes est couvert par le PPBE des Hauts-de-Seine, qui a été approuvé par l'arrêté préfectoral DRIEA-IDF n° 2018-2-055 du 8 mars 2018, et par le PPBE de la CA du Mont Valérien, approuvé le 14 février 2014. Le quai Galliéni qui longe le site à l'Est constitue un axe particulièrement bruyant. (cf. Annexe 8-2-3 Environnement physique p.86-90)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé dans le secteur I de l'AVAP de Suresnes: "Entrée de ville, berges de Seine, parc du Château". Par ailleurs il n'est pas localisé dans un bien inscrit au patrimoine mondial, un monument historique. (cf. Annexe 8-2-2 Patrimoine culturel p. 56-58)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé en secteur d'enveloppe d'alerte de zone humide de classe 3. Néanmoins, différents paramètres relevés (profondeur de la nappe par rapport au TN, quasi-absence d'espèces spécifiques), peuvent permettre de conclure à l'absence de zone humide fonctionnelle. (cf. Annexe 8-2-1 Environnement naturel p.39)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé dans le PPRI du département des Hauts-de-Seine, adopté le 9 janvier 2004. Selon le zonage du PPRI, le site est en zone bleue dite "zone B" correspondant aux "Centres urbains", à une cote casier de 30,80 NGF. Un ensemble de dispositions constructives ont été prises pour rendre le projet compatible avec le PPRI. Le projet permet une amélioration du volume disponible à la crue (+ 629 m3) par rapport à l'état actuel. (cf. Annexe 8-2-3 Environnement physique p.71-72)  Fiche d'information RNT consultée sur site DRIEE IDF en février 2019: PPRn Carrières approuvé le 7 août 1985. Pas de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site, occupé entre 1925 et 1970 par une usine mécanique enregistrée par BASIAS, présente des paramètres de pollution des sols (Pb, SO, Ni, Se) supérieurs aux seuils d'acceptation en ISDI. Des analyses complémentaires seront réalisées à la fin de la phase des démolitions de façon à préciser le devenir des terres évacuées. Un volume global d'excavation de 5.215 m3 est prévu. (cf. Annexe 8-2-3 Environnement physique p.63-67)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suresnes est localisée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) au titre de l'aquifère Albien (source: SIGES Seine Normandie, consulté en février 2019).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au plus près, le site du projet est localisé : - à 180m au Nord du point de pompage, d'un captage AEP en Seine, en aval de celui-ci, et de l'autre côté du barrage et de l'écluse de Suresnes. - à 180m du périmètre de protection immédiate - à 75m au Nord du périmètre de protection rapprochée restreint (cf. Annexe 8-2-3 Environnement physique p.69-70)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé, au plus près, à environ 900m de deux sites inscrits: la "Forteresse du Mont Valérien et ses abords" et la "Terrasse du Mont Valérien". (cf. Annexe 8-2-2 Patrimoine culturel p. 53)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au plus près, le site est éloigné de plus de 10 Km du site Natura 2000 le plus proche: site FR112013 "Sites de Seine-Saint-Denis", désigné au titre de la Directive Oiseaux. (cf. Annexe 8-1-6 Localisation par rapport aux sites Natura. p. 30-31)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au plus près, le site est localisé, au plus près, à environ 340m d'un site classé: le "Bois de Boulogne".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	. Le projet nécessitera probablement un faible rabattement temporaire de nappe en phase chantier. Une première approche DLE a été faite (cf. Annexe 8-2-3 Environnement physique p.73). . En phase d'exploitation, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un ensemble de logement, il y aura des consommations d'eau courante correspondant aux usages classiques (sanitaire, consommation...) d'une population moyenne de 1.000 personnes.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne met pas de drainage en œuvre. Les 3 niveaux de sous-sol existants sont conservés. Le projet crée une extension limitée à l'Est, au Sud et à l'Ouest, pour réaliser des bassins de compensation pour le PPRI et un bassin de rétention des eaux pluviales, d'où une excavation de 4.950 m3 au niveau R-1 (cf. Annexe p. 66-67). Compte tenu de la position de la nappe, à environ 4,60m de profondeur par rapport au TN, et de celle du plancher du R-1 à 25,40 NGF, soit environ 1,40m au-dessus de la nappe, le projet n'aura pas d'incidence notable sur le mouvement de celle-ci.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	. En phase chantier : il y aura une production de matériaux de déblais, et de terres excavées. . A terme, le projet n'est pas excédentaire en matériaux: il n'en produit pas.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A terme, le projet n'est pas déficitaire en matériaux. En phase chantier, il nécessitera la mise en œuvre de matériaux classiques de construction: béton, verre, acier, bois etc... Il n'utilise pas de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu : . de la localisation du site, en milieu urbain, . de l'accroissement très sensible de la végétalisation du site (facteur d'évolution en surface: x 3,8). (cf. Annexe 8-2-1 Environnement naturel p.51) . du faible intérêt écologique des habitats en place (très anthropisés), on peut estimer que le projet aura à terme (c'est à dire lorsque la croissance des végétaux plantés sera optimale) une incidence favorable sur la biodiversité .
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est situé ni dans, ni à proximité d'un site Natura. Il n'est donc pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce répertorié dans un site Natura. (cf. Annexe 8-1-6 Localisation par rapport aux sites Natura. p. 30-31)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la teneur du projet (logement, commerces, crèche), et de la distance le séparant des zones à sensibilité particulière, il n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur celles-ci. Au plus près, il se situe à environ 230m d'un espace naturel sensible: île de Puteaux et berges de Neuilly, berges et parc Lebaudy, dont il est séparé par la Seine. (cf. Annexe 8-2-1 Environnement naturel p. 40-41)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes. Il consiste en une densification in situ d'un terrain déjà affecté aujourd'hui à des bureaux.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques. La commune n'est pas couverte par un PPRt. L'ICPE soumise à autorisation la plus proche est la centrale du réseau chaud / froid de Soclis, à 180m du site (cf. Annexe 8-2-4 Eléments de projet p.109). Le site comporte aujourd'hui des ICPE soumises à déclaration (cf. Annexe 8-2-5 Environnement urbain. Bâti actuel. p. 121) qui seront démantelées dans les règles de l'art.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le risque naturel d'inondation. Ce risque est pris en compte, une étude de compatibilité avec le PPRI a été réalisée, des bassins de compensation sont notamment prévus: ils seront creusés aux niveaux RdC et R-1, et représentent un volume de 3.179 m3. (cf. Annexe 8-2-3 Environnement physique. Eau. p. 71-72 et Sol excavé p. 66)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires. Sa population habituelle, composée, outre les résidents des logements, par des enfants en crèche, peut constituer une population sensible.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre des déplacements de sa population de résidents. Les modes de transport envisagés sont: la voiture (520 places VL) , les transports en commun, les deux roues motorisés (44 pl), le vélo (393 pl. vélo), l'accès à pied. Le projet a une incidence estimée à l'HPM de: +190 VL sur le trafic et +150 personnes dans les TC. (cf. Annexe 8-2-6 Accès. TC p. 144)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	En phase chantier, la démolition entre autres constitue une source de bruit, qui sera contrôlée dans le cadre de la démarche "chantier propre". À terme, le projet ne comporte pas de source de bruit. Le voisinage ne comporte pas de source de bruit notable, à l'exception du quai Galliéni qui le longe et constitue une voie classée de type 3. L'isolation acoustique des logements est conçue en prenant ce paramètre en compte. (cf. Annexe 8-2-3 Environnement physique. Bruit p. 86-90).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne génère pas d'odeurs, et n'est pas concerné par des nuisances olfactives, les bâtiments voisins étant affectés à des logements et des bureaux non génératrices d'odeurs.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de vibrations (sauf en phase chantier, lors de la démolition).</p> <p>Le projet n'est pas concerné par des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'émissions lumineuses et n'est pas concerné par des émissions lumineuses.</p> <p>Il a en revanche une incidence sur l'ensoleillement des riverains. (cf. Annexe 8-2-3 Environnement physique. Soleil. p.91-93)</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de rejets dans l'air.</p> <p>Il n'a pas d'incidence négative sur la qualité de l'air. Il l'améliore au contraire, par le biais du désamiantage complet de l'immeuble. (cf. Annexe 8-2-3 Environnement physique. Air. p.84 -85)</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de rejets liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne produit pas d'effluent autre que les eaux usées produites par une population de résidents de 1.000 personnes environ (sanitaires etc...), qui sont évacuées par le réseau d'eaux usées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet génère des déchets ménagers classiques produits par une population de résidents de 1.000 personnes environ. Il prévoit, conformément aux exigences du PLU, un total de 72 bacs de collecte de 660L, (184 m<sup>2</sup>) au niveau RdC, répartis entre 5 locaux déchets au pied des immeubles.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé au sein de l'AVAP de Suresnes (cf. Annexe 8-2-2 Patrimoine culturel p. 56-58 ), dont les contraintes ont été prises en compte: il propose une architecture de qualité, dont l'insertion paysagère et urbaine est facilitée par son importante végétalisation, et préserve les vues vers les coteaux. Les vues fragmentaires côté rue B. Malon et voie Sentou ne sont pas altérées.  Le PLU ne mentionne pas de patrimoine archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site, anciennement affecté à une activité tertiaire, sera affecté à des logements.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Le projet n'est pas localisé à proximité d'une zone frontalière et n'est pas susceptible d'avoir des effets de nature transfrontalière.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet prévoit un ensemble de mesures d'évitement et de réduction d'impacts:

- . La réutilisation d'une partie notable du bâtiment existant permettant une réduction de la mise en œuvre de béton (44%)
- . La suppression de la végétation actuellement présente sur le site (8 arbres. 998 m2 d'espaces végétalisés), sera largement compensée par la végétalisation importante du projet (34 arbres; 3.822 m2);
- . Le projet permet une gestion des eaux pluviales conforme au débit de fuite de 2L/s/ha (qui n'existe pas aujourd'hui), en mettant en place un volume de rétention.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale, compte tenu des paramètres suivants:

- . Valorisation d'un bâtiment existant, par réutilisation importante de celui-ci (44% du volume de béton total)
- . Prise en compte de l'enjeu PPRI et de gestion des eaux pluviales, notamment par création de bassins: compensation / rétention
- . Végétalisation très importante et réduction du coefficient d'imperméabilisation
- . Connexion sur les réseaux existants chaud / froid de la commune
- . Prise en compte de l'enjeu des sols pollués pour l'évacuation en ISD adapté de 5.215 m3 de terre
- . Prise en compte de l'enjeu de la qualité de l'air, notamment pour la crèche.
- . Engagement dans un processus de certification environnementale préfigurant la RT 2020 (E+ C-)

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Un sommaire détaillé des annexes est joint à celles-ci.  8-2-1 Environnement naturel (p.32) 8-2-2 Patrimoine culturel (p. 53) 8-2-3 Environnement physique (p. 59) 8-2-4 Éléments de projet (p. 94) 8-2-5 Environnement urbain (p. 114) 8-2-6 Accès et transports en commun (p.141) 8-2-7 VRD: Eaux pluviales / Gaz (p. 145) 8-2-8 Récapitulatif chiffré (p.149)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Paris

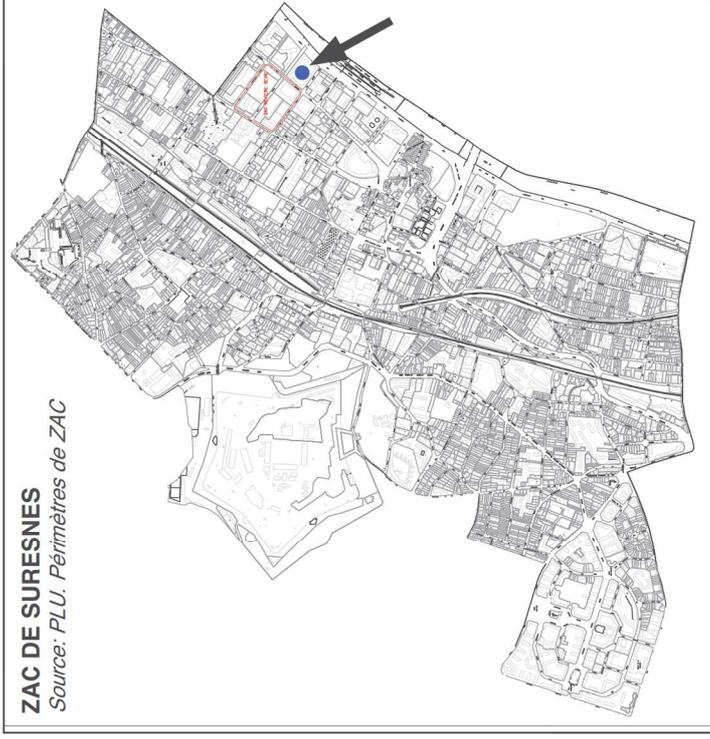
le, 07 mars 2019

Signature

**Lupa Patrimoine France**  
5, rue de Tilsitt  
75008 Paris  
Tel : 01.56.68.05.32  
RCS Paris : 480 253 483

# 8-1 ANNEXES OBLIGATOIRES

## 2- PLAN DE SITUATION

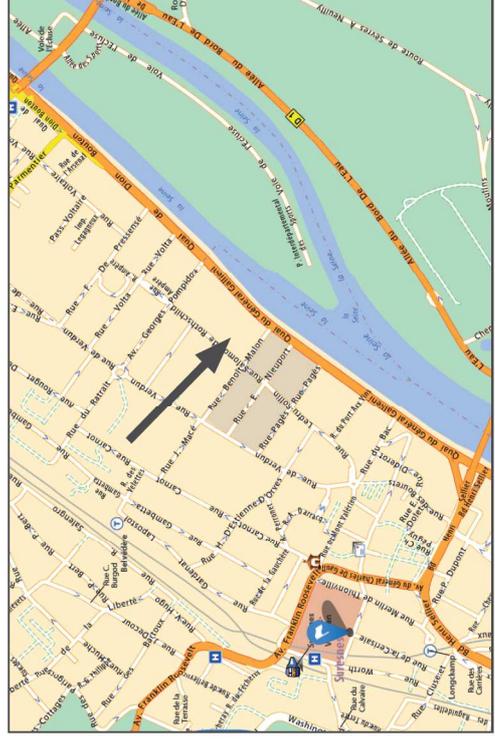


Le site est localisé au Nord-Est de Suresnes, dans le quartier "Carnot-Gambetta", à proximité de la limite communale avec Puteaux. →

Le site est localisé à l'extérieur et au Sud-Est de la seule ZAC de Suresnes: " ZAC Rivière de Seine" dont la finalisation de programme prévoit la construction de 16.160 m<sup>2</sup> de programmation mixte (bureaux, logement, commerce, école) en R+7 et qui a fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale le 1er septembre 2017. →

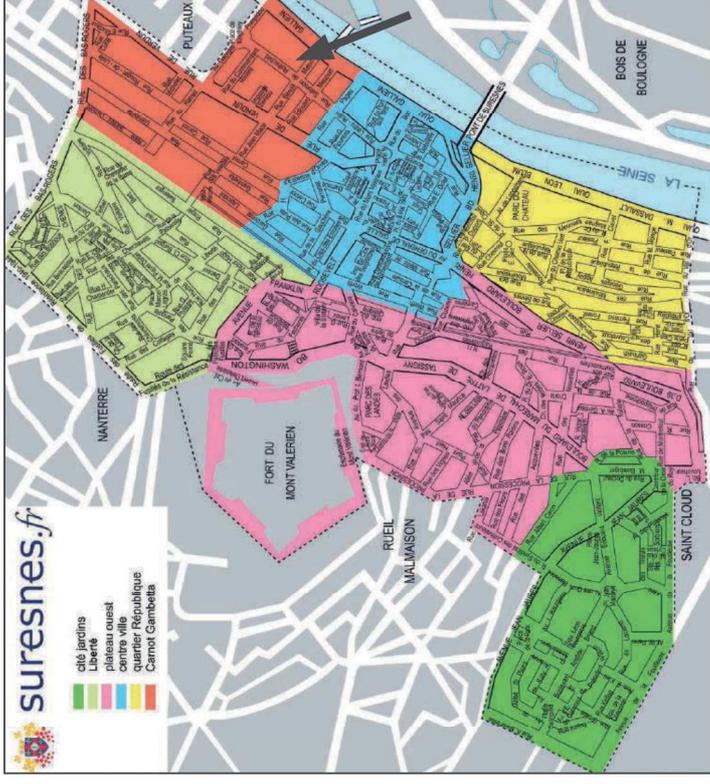
Le site est longé par le quai Galliéni, RD7, entre le pont de Puteaux au Nord, qui traverse l'île homonyme, et le pont de Suresnes au Sud.

**LE SITE DANS LE SCHÉMA VIAIRE DE SURESNES**



## LES 6 QUARTIERS DE SURESNES

Source: PLU



ANNEXE

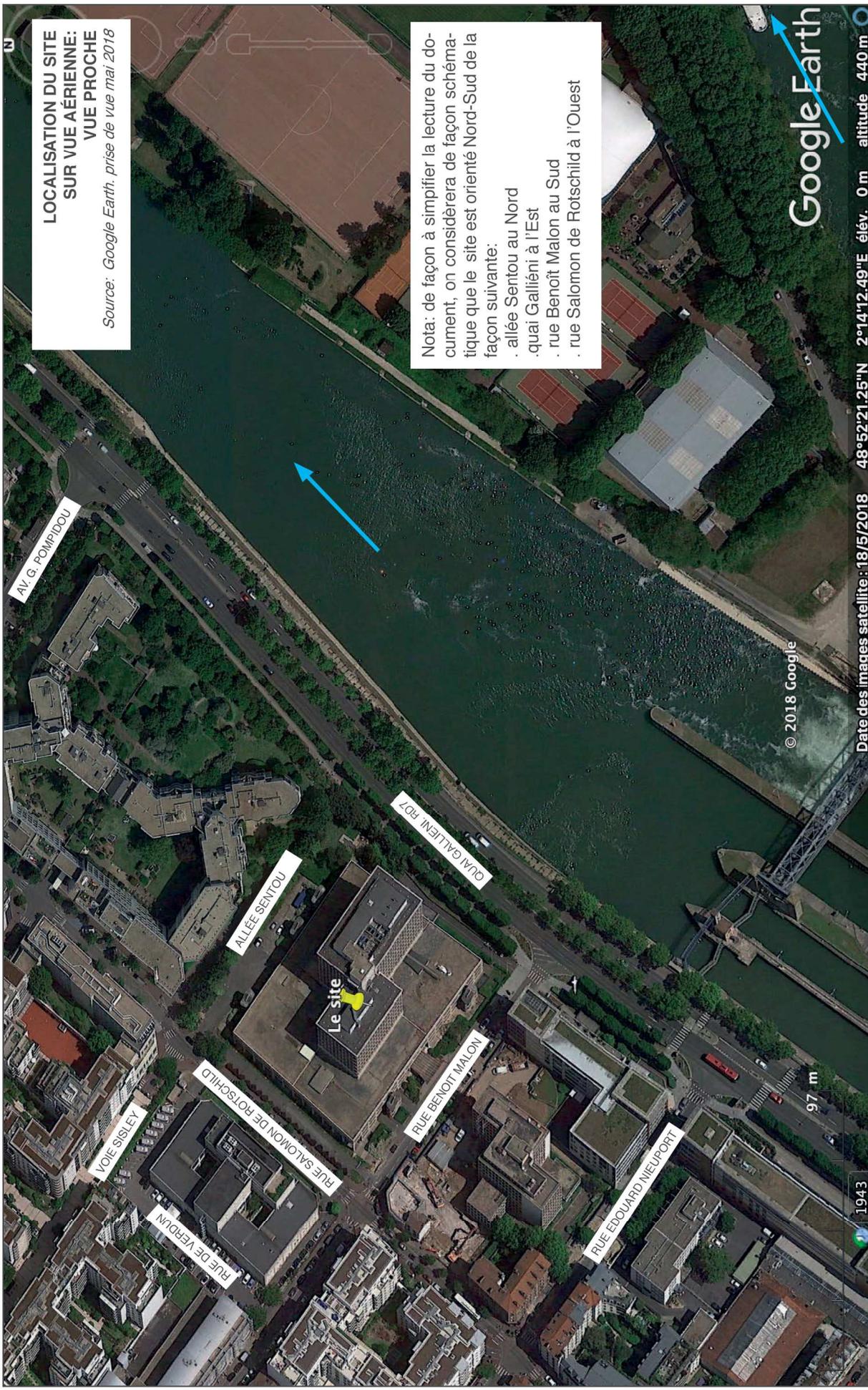
## QUARTIER DE SURESNES

## 8-1 ANNEXES OBLIGATOIRES

### 2- PLAN DE SITUATION

### ENVIRONNEMENT URBAIN PROCHE

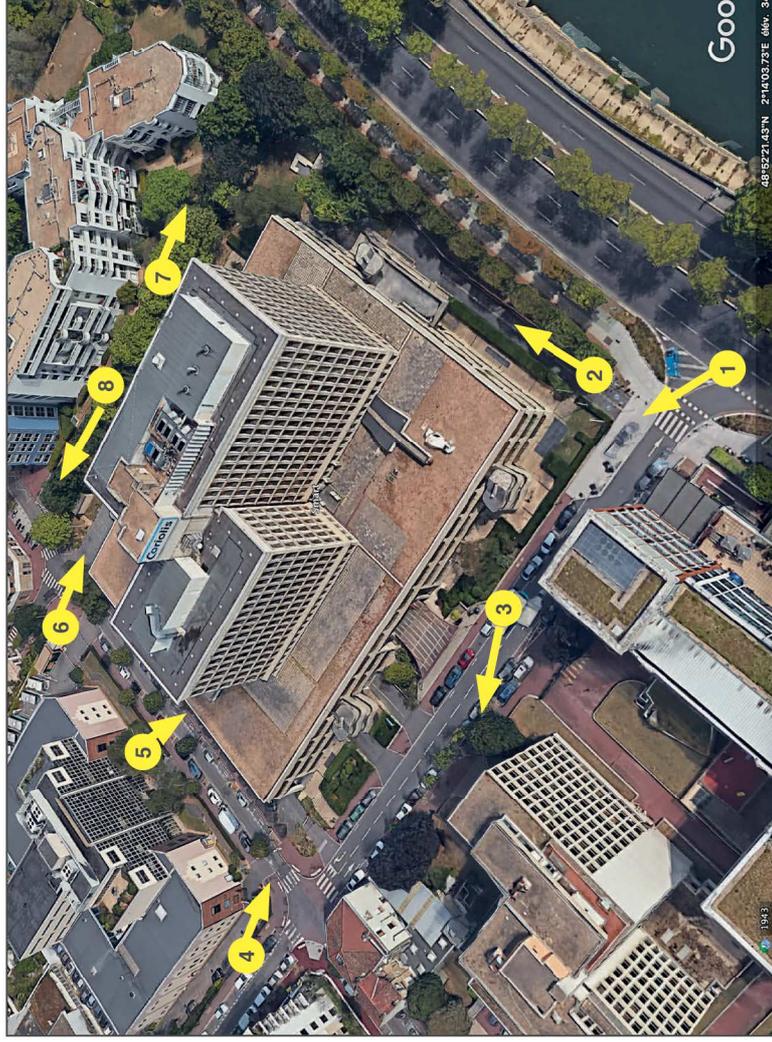
### ANNEXE





## 8-1 ANNEXES OBLIGATOIRES

### 3- PHOTOS DE LA ZONE D'IMPLANTATION

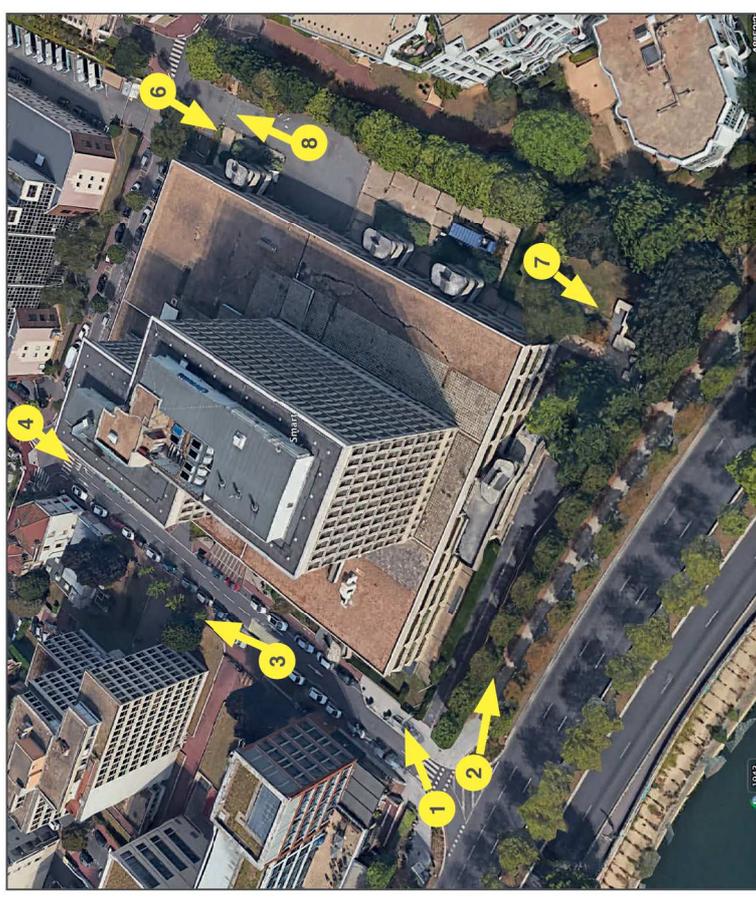


## ANNEXE

### REPERAGE DES PHOTOS

Des photos proches, ainsi qu'une photo de loin sont présentées dans les pages suivantes.

D'autres photos sont également présentées (cf. Annexe Environnement urbain p.114-115).



**REPERAGE DES PHOTOS SUR FOND DE VUE AÉRIENNE**  
*Source: vue aérienne Google Earth. date des images satellite: 18 mai 2018*

## 8-1 ANNEXES OBLIGATOIRES

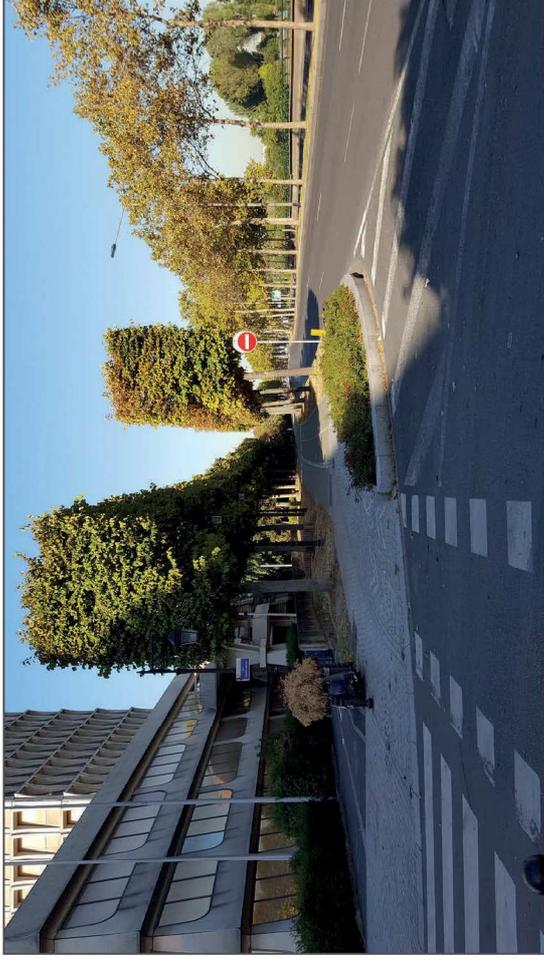
ANNEXE

3- PHOTOS DE LA ZONE D'IMPLANTATION

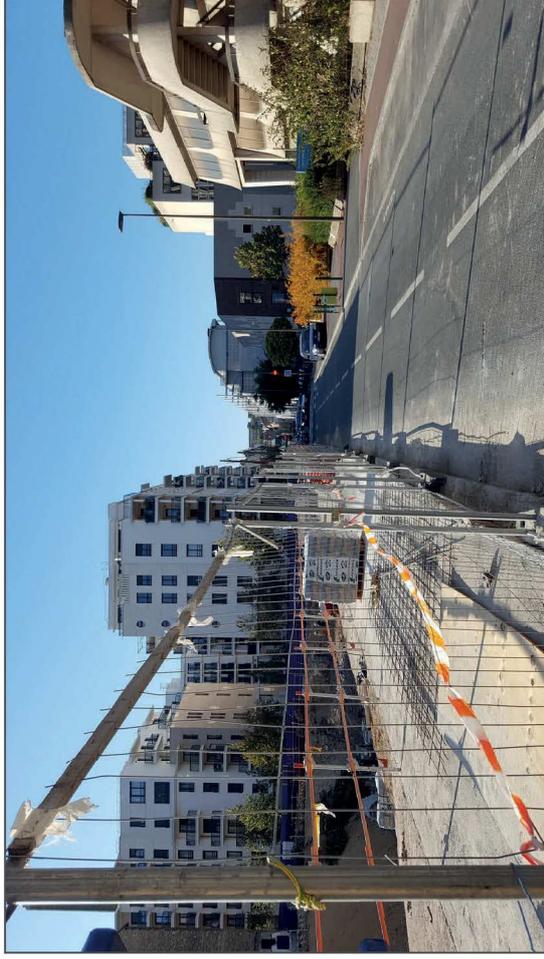
PHOTOS du SITE et des ALENTOURS



1. BÂTIMENT ACTUEL. ANGLE SUD-EST: RUE B. MALON / QUAI GALLIÉNI



2. FAÇADE EST DU BÂTIMENT ACTUEL SUR LE QUAI GALLIÉNI (À DROITE: LA SEINE)



3. FAÇADE SUD DU BÂTIMENT ACTUEL. RUE BENOÎT MALON VERS L'OUEST  
À GAUCHE: CHANTIER DU PROJET DE LOGEMENT "CÔTÉ SEINE"



Source: photos AME  
27 septembre 2018

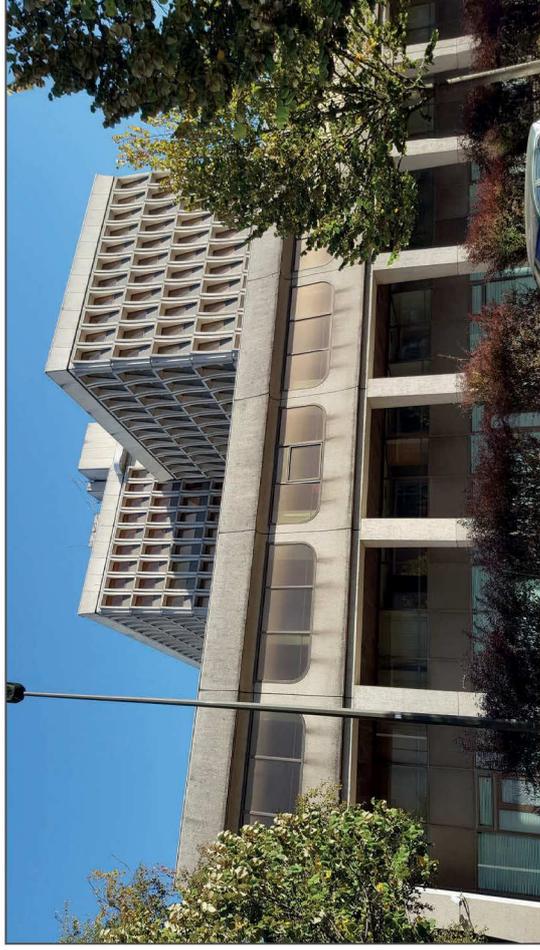
4. ANGLE SUD-OUEST DU BÂTIMENT ACTUEL: BENOÎT MALON / S. DE ROTHSCHILD

## 8-1 ANNEXES OBLIGATOIRES

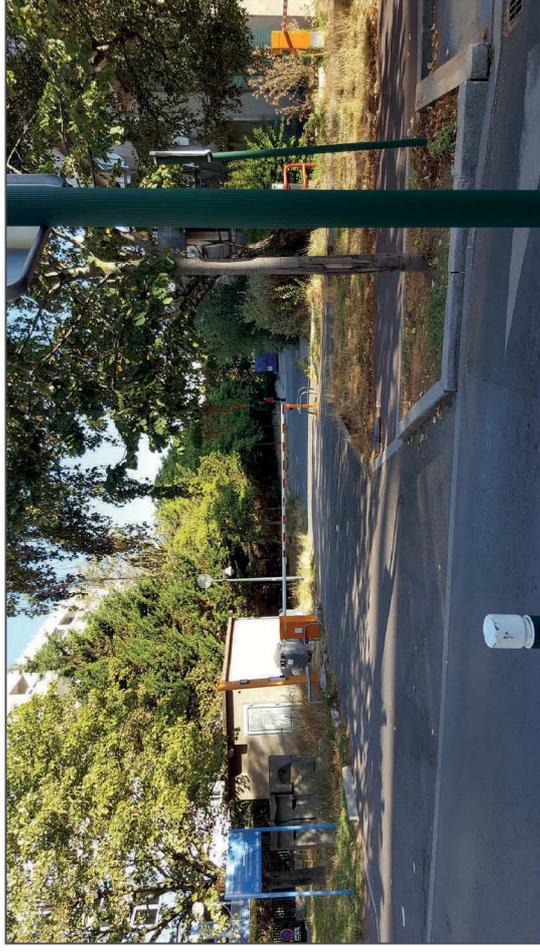
### 3- PHOTOS DE LA ZONE D'IMPLANTATION

### PHOTOS du SITE et des ALENTOURS

## ANNEXE



5. FAÇADE OUEST DU BÂTIMENT ACTUEL SUR LA RUE S. DE ROTSCCHILD



6. ENTRÉE SUR LE SITE DEPUIS LA RUE S. DE ROTSCCHILD (ALLÉE SENTOU)



7. ANGLE NORD-EST DU BÂTIMENT ACTUEL  
(A L'ARRIERE-PLAN: ÉCLUSE DE SURESNES, SUR LA SEINE)



8. ALLÉE SENTOU VERS LA RUE SISLEY. AU 1ER PLAN: TRANSFORMATEUR ÉLECTRIQUE

Source: photos AME  
27 septembre 2018

## 8-1 ANNEXES OBLIGATOIRES

### 3- PHOTOS DE LA ZONE D'IMPLANTATION

### PHOTOS du SITE et des ALENTOURS

## ANNEXE



**INSCRIPTION DU SITE DANS SON ENVIRONNEMENT URBAIN LARGE:  
VUE DEPUIS LE PONT DE SURESNES VERS LE SITE ET LA DÉFENSE**

Source: *JBA Architecte, 22 février 2019*

# 8-1 ANNEXES OBLIGATOIRES

## 4- PLANS DU PROJET

ANNEXE



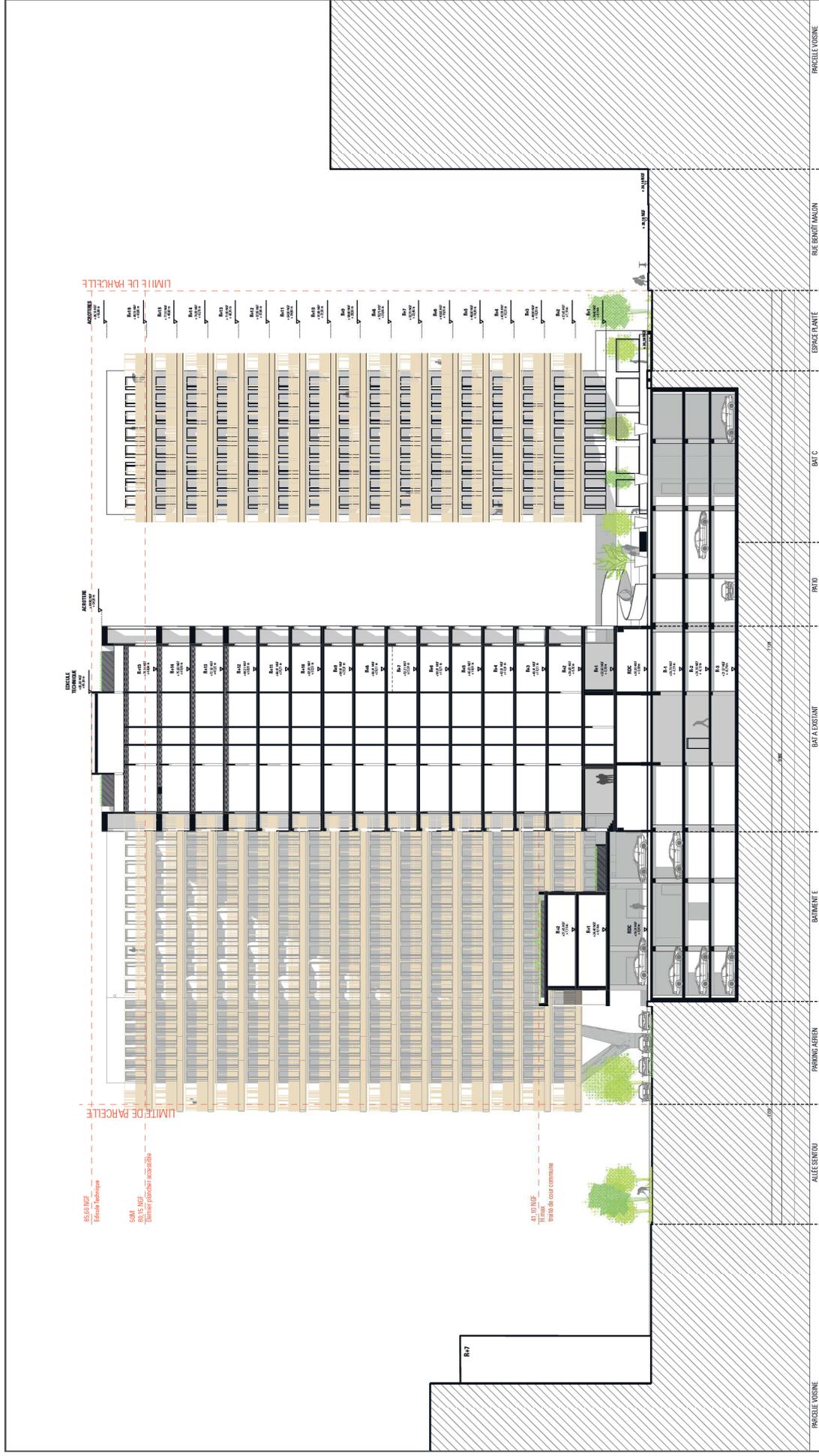
# 8-1 ANNEXES OBLIGATOIRES

## 4- PLANS DU PROJET

ANNEXE

### COUPE

Source: Jean Bocabeille Architecte. 5 mars 2019

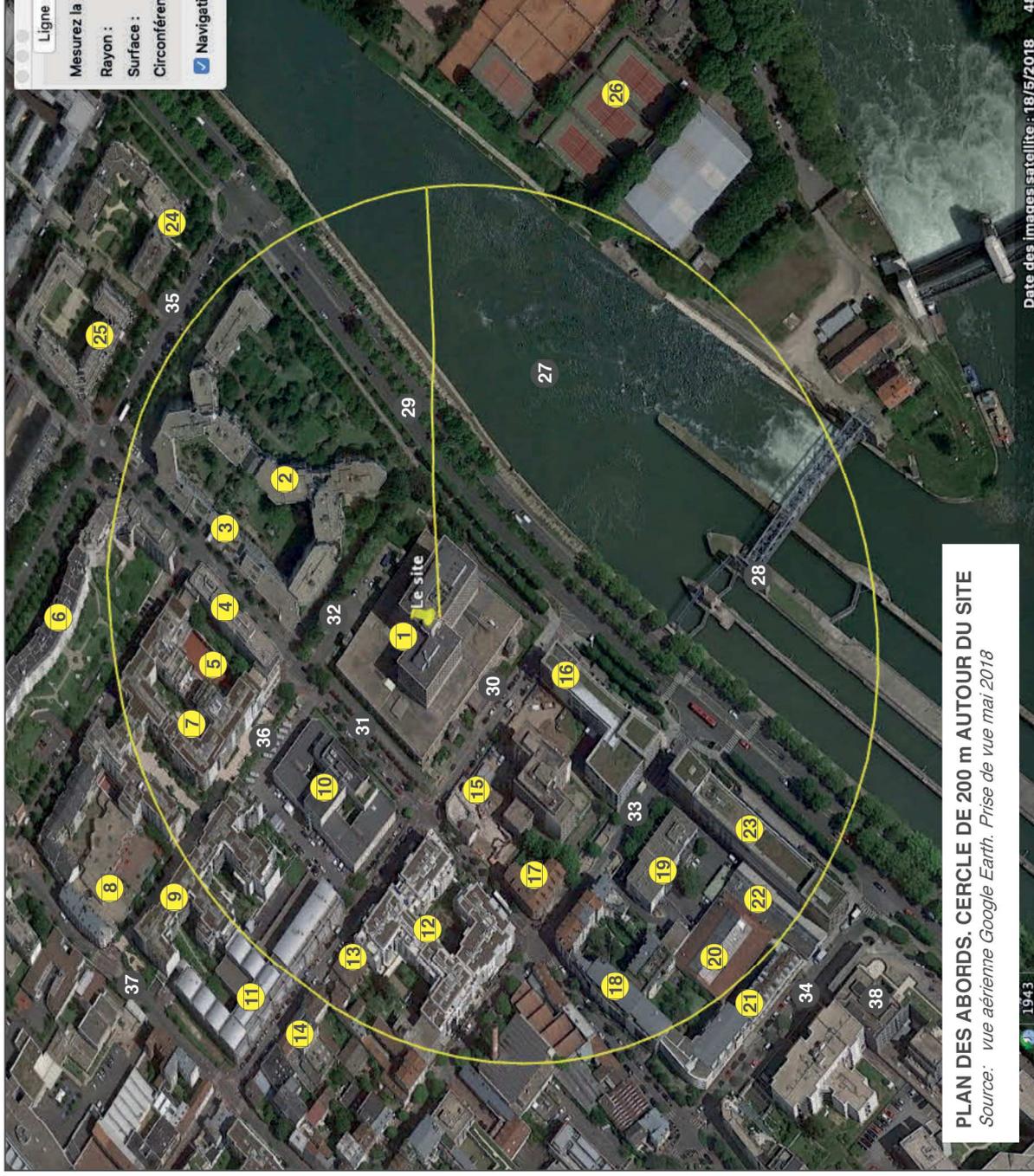


# 8-1 ANNEXES OBLIGATOIRES

## 5- PLANS DES ABORDS DU PROJET

### CERCLE DE 200 m

#### ANNEXE



**X** élément bâti

n°	typologie
1	le site, bureau
2	logement
3	bureau
4	bureau
5	bureau
6	logement
7	logement
8	équipt. public
9	logement
10	bureau
11	mixte B, L, C, E
12	mixte
13	logement
14	mixte B.L
15	logement
16	bureau
17	logement
18	logement
19	bureau
20	commerce
21	logement
22	bureau
23	bureau
24	logement
25	logement
26	équipement public

**Y** autre élément

n°	entité
27	la Seine
28	écluse et barrage de Suresnes
29	quai Gallieni RD 7
30	rue Benoît Malon
31	rue S de Roitschild
32	voie Sentou
33	rue Nieuport
34	rue Pagès
35	av G. Pompidou
36	voie Sisley
37	av de Verdun
38	captage d'eau

Le détail de chaque élément bâti est précisé page suivante.

# 8-1 ANNEXES OBLIGATOIRES

## 5- PLANS DES ABORDS DU PROJET

### CERCLE DE 200 m

### ANNEXE

 élément bâti

 Constructions et terrains avoisinants

Le schéma de la page précédente, avec la mention du cercle de 200m autour du site, permet de constater que le tissu urbain autour du site est mixte, composé de logements, de bureaux, ainsi que de commerces et équipements publics.

En face du site (n°15 sur le schéma), le terrain connaît une importante mutation, avec la construction en cours du projet "Côté Seine" (voir pages suivantes).

 Canaux, plans d'eau et cours d'eau

Cours d'eau: le cercle de 200m autour du site recoupe le fleuve Seine.

 autre élément

n°	hauteur	typologie	typologie annexe / détails
1	R+ 11	bureau	le site
2	R+3 à R+5	logement	logement sur bureaux en RDC
3	R+5 à R+7	bureau	bureaux sur commerces en RDC
4	R+6	bureau	
5	R+8	bureau	bureaux sur commerces en RDC
6	R+7	logement	logement sur commerces et services en RDC
7	R+7	logement	logement sur école en RDC
8	R+1	équipt. public	Jardin d'enfant et école maternelle
9	R+7	logement	
10	R+4 à R+6	bureau	démolition prévue cf. ZAC Rivière Seine: Projet ZAC: R+4 à R+6 Bureaux
11	R+5	bureau	ZAC Rivière Seine: Projet R+7 Mixte
12	-	mixte	Programme mixte en construction: bureau, logement
13	R+1	logement	
14	R+2 à R+6	mixte	logement, service, bureau, commerces en RdC
15	R+7 à R+9	logement	projet "Côté Seine"
16	R+4 à R+5	bureau	bureau sur commerce en RDC
17	R+4	logement	logement sur commerce en RDC
18	R+4	logement	logement sur commerce en RDC
19	R+3	bureau	
20	R+1	commerce	commerce
21	R+4	logement	
22	R+1	bureau	
23	R+4	bureau	bureau sur commerce en RDC
24	R+7	logement	
25	R+5 à R+7	logement	
26	-	équipt. public	île de Puteaux: Equipements sportifs, stades

n°	typologie	entité
27	fleuve	la Seine
28	annexe fleuve	écluse et barrage de Suresnes
29	voie	quai Gallieni RD 7
30	voie	rue Benoît Malon
31	voie	rue S de Rotschild
32	voie	allée Sentou
33	voie	rue Nieupart
34	voie	rue Pagès
35	voie	av G. Pompidou
36	voie	voie Sisley
37	voie	av de Verdun
38	hydro	captage d'eau

## 8-1 ANNEXES OBLIGATOIRES

### 6- LOCALISATION DU SITE PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

## ANNEXE

Le site n'est pas localisé dans ou à proximité d'un site Natura 2000.

En effet, le secteur d'étude est éloigné de plus de 10 kilomètres du site Natura 2000 le plus proche, il s'agit du site FR112013 "Sites de Seine-Saint-Denis", il est désigné au titre de la Directive Oiseaux, avec des espèces telles que le Martin pêcheur, le Blongios nain, mais aussi les Busards des roseaux et cendré.

Le secteur d'étude ne présente pas d'habitats favorables à ces espèces typiques de zones humides ou des milieux forestiers et ne constitue donc pas un espace indispensable pour l'accomplissement du cycle des espèces ayant justifié la désignation du site.

Par ailleurs, la nature du projet et la distance du site par rapport aux sites Natura 2000 évitent tout risque de pollution et par conséquent tout risque d'altération de la qualité des habitats d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces ayant justifié la désignation des sites.

	Classe d'habitat	% de couverture
N06	Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5%
N07	Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1%
N09	Pelouses sèches, Steppes	1%
N10	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	5%
N10	Prairies améliorées	12%
N16	Forêts caducifoliées	35%
N20	Forêt artificielle en monoculture (ex : Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	21%
N21	Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	10%
N23	Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	10%

### CARACTÈRE GÉNÉRAL DU SITE NATURA 2000: SITES DE SEINE ST DENIS

Espèces	Statut sur le site Natura 2000
Lanius collurio	Halte migratoire
Botaurus stellaris	Halte migratoire / Hivernage
Ixobrychus minutus	Nicheur
Pernis apivorus	Nicheur
Circus cyaneus	Hivernage
Circus pygargus	Halte migratoire
Asio flammeus	Halte migratoire / Hivernage
Alcedo atthis	Sédentaire
Dryocopus martius	Sédentaire
Luscinia svecica	Halte migratoire

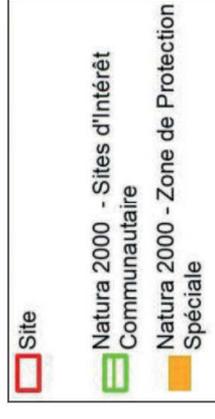
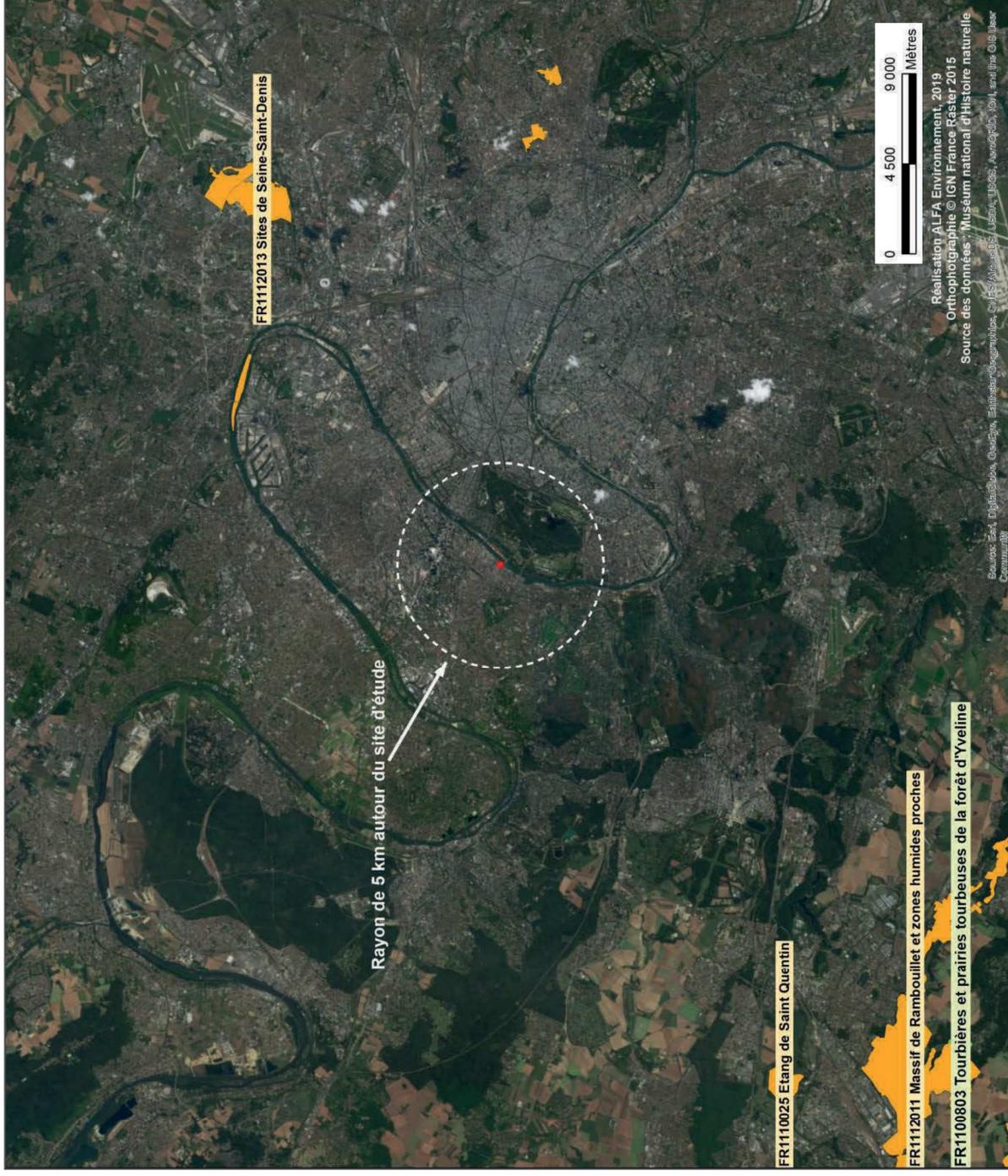
Source: Alfa Environnement  
Expertise écologique et étude des impacts potentiels  
du projet SMART à Suresnes sur la biodiversité  
18 janvier 2019

### ESPÈCES AYANT JUSTIFIÉ LA DÉSIGNATION DU SITE

## 8-1 ANNEXES OBLIGATOIRES

### 6- LOCALISATION DU SITE PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000

## ANNEXE



### LOCALISATION DU SITE DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000 LES PLUS PROCHES

Source : Alfa Environnement  
Expertise écologique et étude des impacts potentiels  
du projet sur la biodiversité. 18 janvier 2019